

Le bruit du fleuve Congo n'empêche pas les poissons de dormir¹

Quelle que soit leur importance, les barrages posent des questions de fond, et d'abord : à qui appartient un territoire ? Et qui décide de l'usage de la nature, de l'eau, des rivières, des lacs ? A qui appartiennent les ressources créées par cet usage ?

Une histoire ancienne

Le plus ancien barrage connu a été construit sur le Tigre en Mésopotamie par le roi Assyrien Sennacherib pour lutter contre les crues du fleuve issues des précipitations en provenance de l'Anatolie et des Monts Zagros. Mais ce roi, après un siège de 15 mois, massacra les habitants de Babylone, mit le feu aux temples et aux maisons, acheva de détruire ce qui pouvait en rester en inondant la ville, *je la dévastai en l'inondant, de sorte qu'elle devint une prairie*². Il fit ensuite creuser des canaux pour la culture du coton, et construisit le magnifique aqueduc de Jerwan pour alimenter Ninive et ses jardins suspendus depuis les montagnes de Khinis.

L'histoire des usages de l'eau, usages agricoles, artisanaux, essentielle à l'économie des hommes, est très ancienne. Pendant deux millénaires les rendements sont faibles, les techniques sont rudimentaires. Les installations fonctionnent au fil de l'eau, les retenues d'eau sont peu importantes, soumises aux débits variables saisonniers, aux aléas climatiques, aux crues. Les sites sont quelquefois détruits par la nature, abandonnés par l'homme, quelquefois repris ou déplacés. L'exploitation de la ressource est source de conflits ; la féodalité installe des droits d'usage, de tirage, diverses taxes.

A la sortie du Moyen-âge se développent les moulins, les forges, fabriques, lavoirs à mine et ateliers de tissage utilisant la force de l'eau. En 1840, Nadaud de Buffon, neveu du naturaliste, recense les 108 030 moulins et usines à eau en activité en France.³

Il résulte des derniers renseignements statistiques, que le nombre des usines existant en 1840 sur les cours d'eau de la France, se répartit ainsi qu'il suit :

Moulins.	81,660	} 101,000
Fabriques diverses.	19,340	
Forges fourneaux.	4,420	} 7,030
Patoufflets et lavoirs à mine	2,610	
Total des usines mues par l'eau.	108,030	

¹ proverbe congolais

² *Prisme de Sennacherib, au British Museum*.

³ Nadaud de Buffon, *Des usines sur les cours d'eau, développement sur les lois et règlements qui régissent cette matière, Carilian-Goeury et Dalmont, Paris 1841.*

Dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, la révolution industrielle transforme profondément l'activité des hommes. Dans les massifs montagneux des Alpes et des Pyrénées, la mise au point des turbines et la maîtrise des techniques des conduites forcées de haute chute sont le point de départ de la production électrique. La modernisation des moyens de production appelle alors la construction de barrages qui n'existaient quasiment pas avant les années 1880.

Les barrages les plus, anciens, certains datant de plusieurs siècles, servaient à alimenter les canaux de navigation. Quelques uns, de plus grande taille, alimentaient les villes en eau, régulaient les débits, protégeaient des crues, servaient aussi à l'irrigation.

Ces techniques et installations nouvelles entraînent des conflits sur l'usage, les droits d'eau, les compensations financières liées au foncier. Mais pas seulement, il y a aussi les résistances à la transformation du milieu naturel, à la mort des rivières, à l'abandon des activités pastorales, aux déplacements forcés.

Deux logiques sont en présence : une énergie exportée, ou une énergie organisée autour d'une autonomie énergétique locale. Les grands barrages ne sont alors pas toujours acceptés socialement ou intégrés au paysage.

Les forces de la montagne

Aristide Bergès, Ariégeois de naissance, fils de papetier, a le goût de l'innovation : à l'Exposition Universelle de Paris en 1868 il présente un défibreux, sorte de râpe à bois. Un industriel, Matussière, intéressé par ce matériel, conquis par le personnage, l'invite à venir s'installer dans les Alpes. L'homme des Pyrénées va s'installer à Lancey dans le Grésivaudan, vallée entre Grenoble et Montmélian, pour y créer sa propre fabrique de pâte à papier. Il installe la première haute chute de la région, de près de 200 mètres, alimentant une turbine pour faire fonctionner ses défibreurs. Dans les années 1880, il installe une seconde conduite forcée, fait construire un barrage de rehausse des eaux, augmentant la capacité du lac Crozet, à 1968 m d'altitude, et perce, 25 mètres au-dessous de la ligne d'eau, une galerie pour alimenter son usine.

Il adjoint à ses turbines une dynamo *Gramme* et produit de l'énergie hydroélectrique, qu'il appelle *Houille Blanche*. Il électrifie son village, Lancey, puis la vallée du Grésivaudan, où il alimente une ligne de tramways. En 1882, il installe une chute de 500 mètres, dispose alors de 6000 chevaux de puissance et fabrique 2000 tonnes de papier par an. ***Le progrès, disait-il, doit servir l'homme, le kilo de papier à 1 franc pour développer la lecture, 1 sou par lampe et par jour pour que chacun ait l'électricité.*** Aristide Bergès a le sens de la formule. Les dernières années de sa vie sont contrariées par les procès que lui font pourtant riverains, usagers ou concurrents directs.

* En 1876, pour compenser le faible débit de la Lancey et alimenter sa papeterie, Bergès fait creuser le rocher et détourne les eaux qui alimentent le Doménon vers le lac Crozet ! Les industriels de Domène font sauter le canal de Bergès à la mine. Après 8 ans de ces bagarres, le 2 juillet 1884, un jugement du tribunal de Grenoble répartit l'usage ainsi : 1/3 pour la Lancey, 2/3 pour le Doménon. Un ingénieur, René de la Brosse, est chargé de la construction d'un

répartiteur. Achievé en 1894, celui-ci est toujours en activité, visible au-dessus du refuge de La Pra dans le massif de Belledune.

En 1925, Grenoble accueille l'Exposition internationale de la Houille Blanche et du Tourisme, fréquentée par plus de 1 million de visiteurs. Pour l'occasion on construit une tour d'orientation, en *or gris*, la plus haute tour en béton armée de l'époque, 80 m de hauteur. La Tour Perret, aujourd'hui classée monument historique, est le seul vestige de l'exposition. Autre vestige, un discours vertigineux, du conseiller général de l'Isère de l'époque, accueillant le président Domergue le 2 août 1925, « *Vous êtes venus constater dans notre Exposition la victoire de l'Homme sur la Nature et la prise de possession des forces de la montagne. Nos Alpes, toutes ruisselantes de leurs eaux claires, sont désormais au service de l'Humanité* ».

Première Guerre Mondiale

Revenons un tout petit peu en arrière. La mobilisation générale sonne pour les industriels, l'état confie aux patrons des multinationales les profits de la guerre. La France était déjà la première puissance européenne en matière de production hydro-électrique, mais la pénurie de main-d'œuvre mobilisée dans la guerre entre 1914 et 1915 a ralenti la progression des chantiers de construction de nouvelles unités de production.

L'Etat français fait alors appel massivement à la main-d'œuvre étrangère espagnole et, à partir de 1916, investit lui-même directement dans les sociétés en charge du secteur, sous forme de prêts, tout en accélérant les procédures administratives.

Cependant la France ne dispose pas du maillage national du réseau nécessaire aux besoins de motorisation de la guerre. La dépendance énergétique accroît les risques de pénurie dus aux difficultés d'approvisionnements, aux coûts accrus du pétrole venu d'Amérique et du charbon fourni par l'Angleterre.

La France augmente alors sa production de charbon dans le Sud Ouest et le Centre, mais cherche surtout à mieux organiser le transport de l'énergie. Elle accélère les aménagements en capacité de production hydro-électrique dans le Massif central et les Pyrénées notamment à partir de 1915. Dans les Pyrénées la production a plus que doublé entre 1914 et 1919, et celle du Massif Central (Tarn-Lot-Dordogne) a plus que triplé dans la même période. Les Alpes n'ont pas progressé d'autant, partant d'un niveau élevé.

Cet effort de la production vise à alimenter les industries via la construction d'un réseau électrique national standardisé. Il répond à la forte demande énergétique des usines de la région parisienne, éloignées des sites de production. Les capacités de la France ont au total doublé entre 1914 et 1918, pour répondre aux besoins de la guerre. Cette guerre était aussi une guerre du pétrole, du charbon, de l'électricité, de l'acier, de l'automobile... en Europe, et dans les colonies. *On croit mourir pour la patrie, on meurt pour les industriels.* ⁴

La loi de 1919, l'entre deux guerres

⁴ Anatole France, 1922

loi du 16 octobre 1919 : l'Etat concède la construction, l'exploitation et l'entretien des barrages hydro-électriques, mais en est propriétaire. Nul ne peut disposer de l'énergie des marées, des lacs, des cours d'eau sans une concession ou autorisation, de l'état. (article 1^{er}).

Fleuves et rivières appartiennent en totalité au domaine public. Cette loi précise les durées des concessions, les obligations de surveillance, de maintenance des ouvrages, les taxes et redevances réparties entre collectivités, communes, départements, et l'état. Encadrement donc, mais qui préservait entièrement dans une première phase les intérêts des industriels du secteur électrique.

La puissance de l'hydraulique passe de 880 MW à 2400 MW en 1931, trois fois la hausse observée pendant la 1^{ère} guerre mondiale. Les opérateurs entament un sévère mouvement de concentration technique, territoriale, et financière. Le dispositif des concessions est élargi au transport d'énergie longue distance par la loi du 19 juillet 1922.

L'effort de guerre a consacré l'importance des infrastructures dans tous les secteurs d'activité d'intérêt général - transport, rail, ports, production d'énergie, communications, poste... Les campagnes se transforment, la part des communes raccordées au réseau électrique passe de 20% à 96% entre 1918 et 1937.

L'interventionnisme d'état accompagne de fait les intérêts des multiples sociétés privées du secteur, modifiant le paysage énergétique électrique de l'entre deux guerres, avec la construction de réseaux électriques régionaux puis nationaux.

*Les espaces de retombées économiques des activités utilisant l'énergie électrique s'éloignent des lieux de production de la ressource. Avant la première guerre mondiale, les espaces de retombées économiques positives en termes d'industrialisation et d'emploi et des retombées négatives en terme d'occupation de l'espace, d'usage de l'eau et de pollutions liées aux industries, coïncidaient..*⁵

En 1946, Le Conseil National de la Résistance considère qu'il revient à l'Etat d'exploiter la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique. Il nationalise les multiples entreprises secteur, et crée une entreprise publique à caractère industriel et commercial, EDF. Cette nationalisation impose la péréquation tarifaire et met fin à la guerre des prix. L'entreprise devient par la suite une sorte d'étendard de souveraineté, un sanctuaire de *l'indépendance énergétique* (le développement du programme nucléaire civil à partir du nucléaire militaire du commissariat à l'énergie atomique).

Encore une loi !

⁵ Dalmasso Anne, *L'ingénieur, la Houille Blanche les Alpes. Une utopie modernisatrice*. In Le monde alpin et rhodanien, revue régionale d'ethnologie, année 2001 29-1-3 p25-38 numéro thématique : « le temps bricolé, les représentations du Progrès XIX-XX ème s. » voir aussi : *Barrages et développements dans les Alpes françaises de l'entre-deux guerres*, Revue de géographie alpine 96-1/2008

loi du 3 janvier 1992 : *l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits préalablement établis.*

article 106 (ex article 86 TCE) **du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne**, (traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009) : *les états membres sont tenus de veiller, en ce qui concerne les entreprises publiques et entreprises auxquelles ils accordent des droits spéciaux, ou exclusifs, à n'édicter et à ne maintenir aucune mesure contraire aux règles des traités et notamment aux règles de concurrence.*

Aujourd'hui, 150 concessions de barrages hydroélectriques arrivent au terme de leur contrat, à l'horizon 2022. Près de 400 barrages seront concernés dans les années qui viennent, une quarantaine sont déjà en fin de droit.

La loi de transition énergétique a introduit en 2016 la possibilité de grouper les barrages par grandes vallées (mais à l'intérieur de ces *barycentres* toutes les dates de fin de concession ne sont pas équivalentes). Elle prévoit en outre la création de sociétés d'économie mixte pour limiter la privatisation des ouvrages (!) et demande enfin à l'Europe de pouvoir renouveler les concessions d'Edf et de Engie-ex Gdf-Suez-CNR.

La directive envisage pourtant des exceptions, que d'autres pays ont fait valoir, l'Allemagne en premier. La loi française place l'eau comme une exception, pourtant trois présidents successifs n'ont pas relevé cette exception, le quatrième, l'actuel, non plus. Le 18 juillet 2018, le ministre de l'environnement, entendu par la commission des affaires économiques du Sénat déclarait *On ne pourra pas repousser en permanence l'échéance, nous n'avons pas beaucoup d'autres marges de manœuvres.*

C'est assez logique, finalement, dans la logique de la loi de transition, la France ayant abandonné le statut d'Entreprise Publique à caractère Industriel et Commercial de son opérateur historique depuis 2004, il est clair que la position de quasi monopole de Edf SA est indéfendable.

Tout un fromage pour quelques barrages ?

L'imaginaire énergétique des nations suit la ligne d'une utopie productiviste, et les régions du monde ne sont pas à égalité de chance ou de risque selon la manière dont on veut voir les choses.

Les aménagements du dernier demi-siècle ont force d'enjeux vitaux pour les populations, tandis que les nationalismes sont à l'origine de conflits dans les bassins transfrontaliers des grands réservoirs que sont par exemple le Mékong, (Chine-Laos- Cambodge-Vietnam), mais aussi l'Indus- les cinq rivières du Punjab, dans la région du Cachemire entre le Pakistan et l'Inde- le Tigre, l'Euphrate entre Turquie, Irak et l'Iran.

L'Afrique ou l'Amérique du Sud portent aussi des projets et réalisations gigantesques qui bouleversent les continuités écologiques, impactent les populations en les déplaçant ou en les faisant disparaître.

*Les offensives extractivistes menées par les grands groupes mondiaux du secteur de l'énergie exportent l'utopie globalisée de la modernisation et du développement, et contre toutes les résistances militarisent de vastes étendues environnementales.*⁶

*Au Népal, la mobilisation de la société civile a permis l'annulation de la construction d'Arun III soutenu par la banque mondiale, projet ruineux (1 milliard de dollars, soit 1 fois et demi le budget national du Népal). Ce projet aurait détruit l'une des dernières forêts intacte de l'Himalaya et menacé la survie des populations locales. A la place de nombreux villages ont développé leurs propres micro-centrales hydrauliques dont certaines gérées collectivement. Au final, comparé aux capacités estimées d'Arun III, cela a permis de produire près d'1/3 d'électricité en plus en deux fois moins de temps et pour un coût divisé par deux.*⁷

Un double fromage

Le moment est venu donc où l'Etat français accepte les transferts, non pas de la propriété des ouvrages, mais de la compétence, de la maîtrise, de la responsabilité, et de la rente des ouvrages existants. L'Etat dans la droite ligne de ses accords européens, ses lobbies, organisent le transfert des barrages de l'opérateur historique en situation de monopole, EDF, vers les multinationales concurrentes du secteur. Celles-ci réclament leur part du fromage, un double fromage, la houille blanche c'est d'abord des profits détournés d'investissements publics anciens, et c'est le mythe aujourd'hui des crédits carbone⁸.

Mais c'est aussi la responsabilité de ces ouvrages pleine et entière en ce qui concerne la qualité de l'eau des lacs et rivières, la quantité (étiage, soutien, gestion des crues), la régulation de la sécurité des centrales nucléaires en ajustant leur refroidissement, la gestion sédimentaire des retenues, la renaturation des sites, la compensation environnementale demandée. Les barrages gèrent par ailleurs un ensemble complexe de mesures météorologiques, géologiques, hydrologiques, stockent et transmettent leurs données aux gestionnaires des vallées et des bassins versants.

Les activités de ce secteur se sont construites sur le mythe de la puissance, du tout réseau (les grands barrages), ou sur le mythe d'une autonomie de production locale (les microcentrales). Un imaginaire de préservation du milieu naturel d'un côté, et un imaginaire du productivisme de l'autre.

C'est une étrange idée de vouloir installer dans deux couloirs parallèles la libre circulation des poissons et sédiments, la continuité écologique des cours d'eau d'une part, et les activités de production hydro-électriques d'autre part.

⁶ Anna Bednik, *Extractivisme, exploitation industrielle de la nature, logiques, conséquences, résistances*, Le passager clandestin, 2016

« Qu'est-ce que l'extractivisme ? C'est un programme pour utiliser la terre et non pour vivre avec elle ; pour extraire ses biens comme matière première à échelle industrielle. Ils se fondent sur une prétendue prééminence de l'humain sur le reste de la nature et sur certains humains considérés comme inférieurs », Ibid

⁷ Ronack Monabay, Les amis de la terre - Forum alternatif de l'eau - Marseille 2012)

⁸ Crédit carbone

Nos représentations de la rivière reposent de fait sur trois modèles, un modèle anthropocentré, l'hydro-électricité, un modèle écocentré, des activités diverses qui cherchent à préserver le patrimoine naturel tout en aménageant les cours d'eau, un modèle biocentré, qui vise un retour à la rivière sauvage.

a

- Menegoz JC, *Le monde alpin et rhodanien*, revue régionale d'ethnologie 1985 13-4 pages 215-220 numéro thématique « usages et images de l'eau »
- Dalmasso Anne, *L'ingénieur, la Houille Blanche les Alpes. Une utopie modernisatrice*. Le monde alpin et rhodanien, revue régionale d'ethnologie, année 2001 29-1-3 pages 25-38 numéro thématique : « le temps bricolé, les représentations du Progrès XIX-XX ème s. »
- Dalmasso Anne : *Barrages et développements dans les Alpes françaises de l'entre-deux guerres*, Revue de géographie alpine 96-1/2008
- Perrin Jacques-Aristide. *Hydroélectricité et continuité écologique des cours d'eau*: analyse croisée des conflits et représentations liées à l'environnement et à l'énergie. 2015. <hal-01171746v2>.
- Bednik Anna, *Extractivisme, exploitation industrielle de la nature, logiques, conséquences, résistances*, Le passager clandestin, 2016.
- SUD Energie, coll, *paroles d'expert d'edf hydraulique- barrages*- rapport transmis à la commission des affaires économiques, Assemblée Nationale, 16 mai 2018-08-05.
- Actes des journées « la grande guerre et les travaux publics », ministère de l'environnement, Comité d'Histoire *Pour Mémoire* n° hors série 2015-2016,

Michel Hayotte